

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 9 octobre 2008

POINT 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 26 juin 2008

POINT 02 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

02-01 – Contrat Enfance Jeunesse

02-02 - Séjour-neige 2008

POINT 03 - Rapport Déchets

POINT 04 – Représentation

04-01- Désignation d'un représentant au comité directeur de l'association des Maires du Haut-Rhin

04-02- Désignation d'un représentant au sein d'ETB dans le groupe de travail tourisme

POINT 05 – Administration / contrats d'assurances des risques statutaires ; adhésion au Centre de Gestion pour la rubrique assurance

POINT 06 - Admission en non valeur

L'an deux mille huit, le 9 octobre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 18 septembre 2008.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire BRINCKHEIM

Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER

Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Christian BAUMLIN titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire et Philippe RAPP de HELFRANTZKIRCH

Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire et Laurent SUTTER de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT LE HAUT

Clément SIBOLD titulaire et Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN de STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN LE HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Guy PICQUET titulaire et Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de
WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM de ZAESSINGUE

PROCURATIONS

Yves TSCHAMBER donne procuration à Pascal TURRI

Laurent SUTTER donne procuration à Jean-Marie BELLIARD

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 26 juin 2008

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 26 juin 2008 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

POINT 02 – Vie Scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

02-01 – Contrat Enfance Jeunesse

Le **Contrat Temps Libre** Intercommunal passé avec la CAF a donné en 2005, 2006 et 2007 des moyens financiers aux communes et à la Communauté de Communes pour développer l'offre de loisirs existante dans le cadre d'une politique jeunesse globale et concertée sur tout notre territoire. Il s'est achevé le 31 décembre 2007 ; le **Contrat Enfance** quant à lui arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Les deux contrats vont être remplacés par un seul dénommé **Contrat Enfance Jeunesse** à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 pour la partie relevant de l'ancien contrat Temps Libre. Le volet enfance sera ouvert au 1^{er} janvier 2009 à extinction du précédent contrat, permettant ainsi à la Communauté de Communes de pérenniser ses actions en faveur de la petite enfance.

Le contrat Enfance Jeunesse s'achèvera le 31 décembre 2011.

Un bilan portant sur les actions de la Communauté de Communes et des communes membres pour les années écoulées a été réalisé en interne à la demande de la CAF ainsi qu'une projection sur les années à venir, préalable nécessaire à la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse

Ce bilan mentionne le caractère innovant des actions menées au niveau des accueils périscolaires par les communes et celles conduites par la Communauté de Communes en ce qui concerne les animations jeunes.

Sur prescription de la CAF ne peuvent signer le contrat que la Communauté de Communes et les communes pour lesquelles la CAF a engagé des fonds à ce jour à savoir : Kappelen, Brinckheim, Stetten, Helfrantzkirch, Landser Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Wahlbach, Zaessingue, Rantzwiller, Sierentz, Schlierbach, Uffheim, Waltenheim ; les communes de Geispitzen, Koetzingue, Steinbrunn-le-Bas et Steinbrunn-le-Haut pourront intégrer le contrat par voie d'avenant à partir de 2009.

Les principales règles entrant en vigueur, s'agissant des contrats arrivés à terme, notre cas (et renouvelés sans actions nouvelles) sont les suivantes,

- Signature pour une durée de 4 ans ;
- Taux de cofinancement passant à 55 % sur la base d'un reste à charge plafonné; la dégressivité du financement pour atteindre ce taux sera progressif (baisse de 3 points maximum par an pour y parvenir) ;

- Recentrage progressif vers la fonction d'accueil (c'est à dire les équipements : Multi accueil ; Crèche, Halte-Garderie ; RAM ; LAEP ; Accueil de jeunes ; accueil de loisirs...)
- Obligation pour les équipements de maintenir l'offre de service existante et d'avoir un taux d'occupation satisfaisant.

Les actions nouvelles à mettre en place sur le territoire seront étudiées au fur et à mesure par la CAF ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

confirme l'engagement de la Communauté de Communes dans une politique jeunesse et enfance volontaire, dans le cadre de sa compétence.

autorise Monsieur le Président à :

- entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF
- signer avec la CAF le contrat Enfance Jeunesse à effet du 1^{er} janvier 2008

02-02 - Séjour-neige 2008

Exposé :

Dans le cadre des projets communautaires, deux propositions de loisirs à la neige sont proposées pour l'année 2009 dans la continuité des années précédentes. Ces deux types de loisirs ont été élaborés en partenariat avec l'association Les Francas, agréée Jeunesse et Sports.

Il est proposé pour 2009 :

1) Les sorties « Glisse » au MARKSTEIN avec retour chaque soir (150 places)

Sur cinq jours, du lundi 23 au vendredi 27 février et du lundi 2 au vendredi 6 mars avec retour tous les soirs. L'encadrement est assuré de façon permanente tout au long des activités et durant le trajet. La prestation comprend le déplacement en bus, les forfaits de remontées mécaniques et les repas de midi. L'encadrement sur les pistes est assuré par les animateurs avec le concours des moniteurs de l'Ecole du Ski Français

Le coût pour la semaine est de 235 € (230 € en 2008) sans location de matériel et 277.50 € (272.50 € en 2008) avec location du matériel de ski ou snowboard.

2) Le séjour « glisse » à MONTGENEVRE (45 places)

Ce séjour comprend en plus des prestations proposées pour les sorties au Markstein, l'hébergement et l'ensemble des repas ; il se déroulera du samedi 28 février au samedi 7 mars 2009, soit 6 jours de glisse.

| Age | Tarif sans location de matériel | Avec location de matériel |
|-----------|---------------------------------|----------------------------------|
| 8 -11 ans | 664 € | 709 € (ski) 719 € (snowboard) |
| 12-17 ans | 698 € | 743 € (ski) 753 € (snowboard) |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Pour la sortie « Glisse » au Markstein comme pour le séjour à Montgenèvre, l'aide de la CCPS est constante à 120 €, quelque soit le coût du séjour.
La prise en charge par la C.C.P.S. reste constante par enfant.
Le prix par participant est fixe quelque soit leur nombre.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

donne un avis favorable à l'organisation de ces deux types de séjours socio-éducatifs en 2008 avec intervention financière de la CCPS, sur la base précitée

habilite Monsieur le Président à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse

sollicite la CAF dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse ou de tout autre dispositif

inscrit les dépenses et recettes au budget 2009

confie à la commission Enfance et Jeunes, la mise en place des modalités d'organisation

habilite le Président à signer tout devis ou convention avec l'Association les Francas, 17 rue Michelet 90000 Belfort, dans le cadre de cette organisation

POINT 03 - Rapport Déchets

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999 ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Exposé :

La synthèse du rapport permet de mettre en évidence les éléments suivants :

⇒ **ORDURES MENAGERES (O.M.)** : **tonnage = moins 6%**

Tonnage = 3.045 tonnes contre 3 229 tonnes en 2006

184 tonnes de moins ou une baisse de 6%

233 Kg / Hab en 2007 / 248 Kg/Hab. en 2006

pour une population identique de 13.045 habitants

La réactivité et le civisme de plus en plus d'habitants qui trient et pratiquent l'apport volontaire dans les bornes communales et en déchetterie et à souligner et à encourager. La baisse du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte à porte doit s'accroître,

car aujourd'hui les ordures ménagères, soit 30% du tonnage total de déchets produits génèrent 54% du coût total du service déchets.

⇒ **PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES CONTENEURS ET SITES COMMUNAUX** : tonnage = moins 7,5%

Tonnage = 2.217,83 tonnes contre 2.397 tonnes en 2006

180 tonnes de moins ou une baisse de 7,5%

170 Kg / Hab (184 Kg / Hab en 2006)

pour une population de 13.045 habitants

la baisse se répartit entre la baisse des déchets verts apportés en sites communaux – 220 tonnes, celle du verre – 3 tonnes, l'augmentation du papier carton +31 tonnes et celle des plastiques +12 tonnes apportées dans les bornes mises en place dans les communes

⇒ **LES PRODUITS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES** : tonnage = plus 6,45%

Tonnage = 4.774 tonnes contre 4.485 tonnes en 2006

289 tonnes de plus ou une augmentation de 6,45%

289 Kg / Hab (272 Kg / Hab en 2006)

pour une population identique de 16.497 habitants comprenant Bartenheim

L'augmentation des tonnages en déchetterie 289 tonnes + l'augmentation du tonnage dans les bornes papier + 31 tonnes, plastique + 12 tonnes = 332 tonnes est compensée par la diminution du tonnage collecté en porte à porte, soit 184,27 tonnes. La différence soit 333 – 184 = 149 tonnes correspond à l'augmentation nette des apports en déchetterie.

**OM + Bornes + sites Communaux DV + Déchetteries +
=
10.037 tonnes en 2007 contre 10.111 tonnes en 2006**

⇒ **LE COUT PAR PRODUIT**

| Type de déchets | Tonne 07 | kg/hab 07 | Coût 07 | €T 2007 coût | €T 2007 excédent |
|---------------------------|------------------|---------------|---------------------|--------------|------------------|
| Ordures Ménagères | 3.045,07 | 233,43 | 518 500,51 € | 170 € | |
| Encombrants | 1.697,38 | 102,89 | 236 715,97 € | 139 € | |
| Métaux | 304,14 | 18,44 | 12 560,85 € | 41,€ | |
| Réfrigérateur | 22,84 | 1,38 | 2 230,26 € | 98€ | |
| Déchets ménagers spéciaux | 22,48 | 1,36 | 32 507,24 € | 1 446€ | |
| Gravats | 1.533,34 | 92,95 | 25 644,14 € | 17 € | |
| Déchets verts | 1.875,67 | 129,92 | 104 148,22 € | 56 € | |
| Papier Carton | 759,39 | 53,85 | 8 435,06 € | 11 € | |
| Bouteilles plastiques | 104,29 | 7,64 | - 5 374,31 € | | 52 € |
| Verre | 636,24 | 38,56 | 27 215,07 € | 15 € | |
| Autres | 36,19 | 2,18 | 393,34 € | 11 € | |
| TOTAL | 10.037,03 | 682,60 | 962 976,36 € | | |

A la lecture de ce tableau, il apparaît clairement que la valorisation des déchets par un autre circuit que l'incinération et le bon choix sur le plan financier.

Exemple :

Coût d'une tonne de papier triée = 11 €

Coût d'une tonne de papier incinérée = 170 €

« Trier ses déchets est de plus en plus intéressant, les valoriser à travers l'apport en déchetterie ou les bornes d'apport volontaire dans les communes coûte moins cher que de les laisser dans la poubelle des ménages. »

Le rapport Déchets a été exposé à la commission déchets réunie le 24 septembre 2008 puis au bureau, le 25.

Sur avis favorable de la commission déchets et du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le rapport joint en annexe pour l'année 2007 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

habilite Monsieur le Président à signer le rapport précité.

POINT 04 – Représentation

04-01 Désignation d'un représentant au comité directeur de l'association des Maires du Haut-Rhin

Vu les nouveaux statuts de l'Association des maires du Haut-Rhin ;

Exposé :

Réunie en assemblée générale le 30 août 2008, l'association des Maires du Haut-Rhin a révisé ses statuts selon les propositions du bureau du 08 juillet 2008.

Ces modifications portent notamment sur la composition du comité directeur qui comporte désormais des délégués des Communautés de Communes.

Notre Communauté de Communes ayant une population inférieure à 20.000 habitants, elle a un représentant au sein du comité directeur de l'association des Maires du Haut-Rhin.

Sur proposition de Monsieur Gérard BURGET,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
18 voix pour
1 abstention**

désigne Monsieur Pascal TURRI, représentant de notre Communauté de Communes auprès de l'Association des Maires du Haut-Rhin

04-02 Désignation d'un représentant au sein d'ETB dans le groupe de travail tourisme

Vu la délibération en date du 08 février 2007, par laquelle le Conseil de Communauté adhère à l'association Eurodistrict Trinational de Bâle

Exposé

Le comité directeur d' ETB réuni en séance le 19 septembre 2008 a décidé la création d'un groupe de travail tourisme chargé de suivre le projet « intégration économique et touristiques des espaces ruraux ».

Ce groupe de travail réfléchira et harmonisera les différents projets dans ce domaine et préparera les futures demandes INTERREG.

Afin de pouvoir programmer la première réunion de constitution de ce groupe,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

nomme Gérard BRUETSCHY
Paul-Bernard MUNCH
François TISCHMACHER

représentants de notre Communauté de Communes au sein d'ETB dans le groupe de travail Tourisme.

Point 05 – Administration / contrats d'assurances des risques statutaires ; adhésion au Centre de Gestion pour la rubrique assurance

Vu la délibération du 04 mars 2008 (point 02-05-02) autorisant le Centre de Gestion à prospecter au vu d'un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2009 ;

Exposé :

Le Centre de Gestion a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

L'assureur retenu après consultation pour le renouvellement de son contrat unique est

GRAS SAVOYE / CAPAVES

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Liste des risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 3.55%

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 3.40%
Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire 3.20%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité, adoption, paternité, maladie ordinaire :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 1.20%

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

retient l'ensemble des garanties proposées en ce qui concerne les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL avec l'option « Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 3.55% »

retient l'ensemble des garanties proposées en ce qui concerne les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, et agents non titulaires de droit public

autorise Monsieur le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Point 06 - Affaires financières / Admission en non valeur

Vu la convention passé avec le Trésor Public ;

Exposé

La Communauté de Communes est tenue informée par Madame la Comptable du Trésor de la situation des recouvrements mis en œuvre.

Le 11 juillet 2008, Madame la Comptable du trésor nous a fait parvenir l'état des créances irrécouvrables.

Il ne présente que le solde d'un titre émis dans le cadre du service de transports scolaire, soit un montant de 61,54 €

Ce montant est certifié irrécouvrable par les services et il est inférieur au seuil de poursuite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 654

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

inscrit une admission en non valeur en établissant au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » un mandat d'un montant de 61,54 €

Point 07– Développement économique - Promotion du territoire /Piste cyclable Sierentz-Schlierbach

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Pays de Sierentz, point 03-01 en date du 6 juin 2007, relative à la réalisation de la piste cyclable Sierentz-Schlierbach ;

Exposé

La piste cyclable Sierentz - Schlierbach sera terminée pour la fin d'année.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention avec le Département.

Pour ce faire,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

habilite Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et le Département.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du point 03 Rapport Déchets, le Président BELLIARD et le Vice-Président BRUETSCHY ont souligné l'importance de communiquer le contenu du rapport déchets en conseil municipal et de faire part de l'essentiel de ce contenu dans le bulletin municipal, notamment pour inciter au tri à la lecture du tableau des coûts par produit.

Monsieur Jean-Claude SCHUMACHER délégué de Landser exprime l'intérêt qu'il a trouvé à la lecture du rapport déchets et la qualité du travail de la commission Déchets à laquelle il participe

Après examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour la parole est donnée à l'assemblée et aux Vice-présidents

Monsieur PASCAL TURRI en charge de l'Administration Générale / gestion du personnel informe l'assemblée que Delphine MENDES Rédacteur titulaire attend un heureux évènement (des jumeaux). Il nous appartient de procéder au remplacement de l'agent.

La procédure passera par un arrêté de remplacement pour une durée de 10 mois minimum.

Le profil de poste à prédominance comptable va être envoyé au Centre de Gestion, car il faut dès à présent procéder à une recherche afin que le ou la remplaçante puisse assurer la continuité du service dans les meilleures conditions d'appréhension du poste.

Donc acte

-Il rappelle aux membres du Conseil que la poursuite de la démarche de mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) fera l'objet d'une présentation le **06 novembre à 18 heures 30**, salle du conseil par les services de l'ADHAUR missionnés

par le Conseil Général du Haut-Rhin en vue d'accompagner les collectivités dans une telle démarche à partir de fin 2008/début 2009.

Le projet passe par la définition des besoins et l'élaboration de propositions, et l'avis du conseil de Communauté.

-En ce qui concerne le collège Françoise Dolto et le Lycée Jean-Mermoz, la rentrée 2008/2009 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux marchés de **transport scolaire** passé par le Département ; pour mémoire, la Communauté de Communes assure le bon fonctionnement du service sur le terrain en veillant au respect des arrêts, des horaires, en effectuant la facturation auprès des familles et réglant les factures de transporteurs

Le collège a eu une part prépondérante dans le bon déroulement du service à l'occasion de la rentrée

En effet, les deux sorties alternées en soirée sont beaucoup plus compliquées à gérer qu'une seule.

Par ailleurs, si le respect des horaires le matin a été facilité par le report du début des cours à 8h15, il l'a été grandement pour les collégiens d'Helfrantzkirch par l'arrivée sur cette ligne d'un nouveau transporteur qui n'a pas de service à effectuer en amont ; un aller/retour a été mis en place sur Bartenheim la Chaussée et il a été rappelé aux transporteurs, que les bus doivent

- afficher les communes de destination
- ne démarrer du collège qu'après le Top Départ des services du Collège

Un seul dysfonctionnement a été relevé et il faut rappeler qu'un minimum de discipline de la part des jeunes contribue à les éviter.

Il a d'ores et déjà été convenu qu'un point sera fait avec les services en juin 2009 pour préparer la rentrée 2010.

Parmi les décisions prises, une seule une sortie à 12h15 le mercredi à la demande du collège, au vu de la charge de travail des élèves

Il y a 22 classes au Collège F Dolto et 549 élèves selon données lors du CA du 2 octobre par Madame JACCOB Principale

-Dans un autre domaine, la première édition des Brèves **juridiques, financières, réglementaires**

a été adressée par courriel aux Maires, Délégués, et Secrétaires de Mairie ; le trésor public fera également partie des destinataires

Monsieur Gérard BRUETSCHY chargé des déchets précise que la consultation est en cours en 2 lots pour la **collecte sélective des déchets recyclables dans les bornes.**

Lot 1 : collecte, transport et traitement des recyclables

Lot 2 : collecte sélective et évacuation du verre, tonnage annuel estimé : 700 tonnes

Conformément à la délibération du 26 juin 2008, il a été fait recours à une mission d'assistance technique. Celle-ci a été confiée à la DDAF. La date limite de réception a été fixée au 15 octobre 2008. Il s'agit d'une consultation en procédure adaptée.

-Point sur la déchetterie :

La commission déchets du 21 juin dernier a permis de faire évoluer le projet et de prendre en compte un certain nombre de remarques. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'architecte et le maître d'œuvre. Une notice technique est rédigée par l'architecte afin de

mettre au point le DCE, notamment en ce qui concerne la couverture végétalisée des locaux de stockage, le bardage bois, l'isolation extérieure du local de gardiennage, etc. Est également prévu le chauffage solaire de ce même local et le fer à cheval que constitue la voie de circulation autour des bennes a été repoussé en diminuant la largeur de la voie de circulation en sa partie haute, afin de gagner près de 2 mètres d'espace pour augmenter la surface sur laquelle sont mises en places les bornes papier plastique verre et faciliter les manœuvres des camions et autres véhicules.

- Réunion déchets du 24 septembre 2008 :

Lors de la réunion et après un rappel global sur la production des déchets et l'exposé du rapport par le Vice-Président Gérard BRUETYSCHY, monsieur le Président BELLIARD est intervenu pour traiter la question de l'équité du coût des déchets entre les communes.

-Opération pneus

Les pneus ne sont pas acceptés en déchetterie. Il est envisagé de faire une opération ponctuelle en partenariat avec les communes et les opérateurs ainsi que le Département dans le cadre d'une journée de collecte.

Les pneus agraires et les pneus des véhicules de tourisme VL seront concernés

Une opération sera organisé prochainement

ADSL

Magattat le bas : confirmation par Monsieur Philippe WALTER du Département que 100% des abonnés sont desservis par le système WIMAX 2 méga

Pour s'abonner un numéro 0826 624 400

Un site www.numeo.fr

En ce qui concerne France Telecom les informations transmises par Monsieur Michel STERN sont les suivantes : 131 abonnés ont accès à Internet 2 mégas et 187 à 1méga
Rantzwiller : La commune de Rantzwiller est desservie par le WIMAX 2 méga à 100% des abonnés

France Telecom couvre 137 abonnés à 1 méga les autres n'ont pas accès (zone d'ombre) pour ces derniers à ce jour, il n'y a que le WIMAX une solution France Telecom nécessiterait un investissement de l'ordre de 50.000€

Piste cyclable

1) Sierentz-Schlierbach : la possibilité de terminer les quelques mètres sans faire le détour initialement demandé semble envisageable

2) Relevés des conclusions de la réunion du 28 juillet 2008 avec le département :

Les projets envisagés sont les suivants :

- piste cyclable de **KOETZINGUE à RANTZWILLER** : il existe déjà un chemin rural, propriété communale, il pourrait être aménagé ;
- piste cyclable de **KAPPELEN à HELFRANTZKIRCH** et à **BRINCKHEIM** : des tronçons de route seraient facilement aménageables ; à BRINCKHEIM, il existe un problème avec une butte qui pourrait être réglé en faisant traverser le village à la piste ;
- piste cyclable de **STETTEN à HELFRANTZKIRCH** : de l'église de STETTEN, il est possible d'aménager une piste cyclable le long de la route, celle-ci étant assez large ;

- ultérieurement : tronçon **SIERENTZ – UFFHEIM – WALTENHEIM.**

A ce jour ils ne sont pas inscrits dans le schéma départemental et il est de faire entrer les projets du territoire dans la programmation départementale.

Le rôle des maires sera également très important pour mener à bien ces réalisations, au niveau de la maîtrise du foncier.

(L'entretien de la bande végétale entre piste cyclable et route départementale est effectuée par le Département deux fois par an)

Un courrier est adressé aux communes à savoir **KOETZINGUE / RANTZWILLER, STETTEN/HELFRANTZKIRCH/KAPPELEN /BRINCKHEIM** demandant un projet de parcours de préférence avec maîtrise foncière

Office du tourisme Pays de St Louis Huningue :

Gérard BRUETSCHY a participé à la réunion du 09 septembre « Office du Tourisme de Pôle Intercommunal »

Premier contact entre élus en charge des affaires touristiques en vue de réfléchir à l'opportunité de travailler avec l'Office de tourisme du pays de Saint-Louis Huningue sous une forme qui reste à définir ; la CC Porte du Sundgau a été également sollicité
Réflexion en cours ...

Sentier de Découvertes

Les plaques signalétiques seront bientôt disponibles

La mise en place sera faite par les services techniques des communes qui seront informées dès livraison du matériel

Philippe GINDER et Gérard BURGET se sont rendus sur le Site d'éducation à l'environnement à Koetzingue. La commission jeunes se réunit le 15 octobre prochain, elle portera notamment sur les animations qui ont été faites à Koetzingue à travers un bilan et sur les perspectives de développement.

La réflexion sera ensuite menée avec le concours de la commune de Koetzingue et le cas échéant une convention sera signée par la commune et la Communauté de Communes.

Le site commence à être envahi par les balsamines et un samedi matin de travail est envisagé au printemps 2009 pour les éliminer.

Gérard BURGET fait le point sur programmation des dernières réunions du Gerplan en cours après consultation de la Chambre d'Agriculture, du Département et du cabinet Waechter ; voici les dates, en novembre, qui permettraient de faire les 4 réunions concernant les communes ou les groupes de communes

- 1) Schlierbach
- 2) Brinckheim
- 3) Geispitzen Sierentz Waltenheim à Geispitzen
- 4) Wahlbach + Zaessingue

-Il mentionne que La Communauté de Communes a adhéré au projet de **GAL** (Groupe d'Action Local) par délibération en date du 06 juin 2007.

Le projet, une fois retenu permettra le financement et la mise en œuvre d'actions au niveau du Gerplan (Mesures Agro Environnementales)

Jean-Marc MUNSCH procède à la distribution du **COM COM INFO N°1**, après présentation à la Commission Information et Services à la population ; Il est distribué en séance.

Parution trois à quatre fois par an et coût mise en page comprise 2.000€ HT sur la base d'un tirage à 6000 exemplaires.

-Sel de Déneigement : Une demande a été lancée par courriel sur COMCOM INFO : La Communauté de Communes du Pays de Sierentz met à disposition des communes du sel de déneigement et leur refacture en fonction des quantités commandées. Le conditionnement sera en sac de 25kg, comme à l'accoutumée. Réponse pour le 27 octobre au plus tard.

-la mutualisation des services, la mise en commun des moyens est d'actualité, parmi les thèmes figurent le broyage, le désherbage thermique.

Jean-Marie BELLIARD donne l'avancée de la démarche **Charte Intercommunale de Développement** ; pour la première phase de la Charte, il reste à rencontrer les communes de Magstatt-le-Haut, Helfrantzkirch, Steinbrunn-le-Haut, Steinbrunn-le-Bas, Geispitzen, Brinckheim et Rantzwiller.

L'entretien mené par Monsieur CHRISTEN du cabinet Pyramide s'appuie sur les thèmes suivants

- la commune : ses forces et faiblesses, projets réalisés et ceux qui sont "dans les têtes",
- la perception du territoire entre Mulhouse et Bâle,
- vision et attente de l'intercommunalité.

Cette phase s'achèvera par une présentation des enjeux tel que posés aux élus des communes dans le cadre d'une réunion de travail

La seconde phase comportera la mise en place d'à priori 6 ateliers dont l'objet sera d'aborder thème à thème un projet de territoire (sur une période de trois semaines)

Enfin, le projet de territoire pourra être formalisé qui sera suivi par un programme d'actions constituant la troisième phase.

-En ce qui concerne **l'Eurodistrict Tri national de Bâle** ETB, les réunions se poursuivent et il sera prochainement présenté en Conseil le projet de montage financier relatif au fonctionnement, aux projets cadres, Mobilité, Géoportail, et IBA

- Le département a engagé une **démarche de territorialisation**, qui se traduit par un rapprochement de ses services du territoire et la création d'antenne.

Une première a été créée à Saint-Louis et une seconde est projetée dans nos locaux.

La Direction de l'Architecture et ainsi que la Direction du patrimoine et des Sols nous rendront visite à cet effet, le 4 novembre prochain

La pépinière d'entreprises : Une réunion est en cours de préparation pour fin octobre début novembre, afin de fixer le lieu d'implantation et les clefs de répartition de la part des Communautés de Communes au projet.

Participeront : les Présidents des Communautés de Communes, le Maire de SCHLIERBACH, les représentant du CAHR, de l'ADHAUR, et du Département.

-Dans le cadre de la préparation des **Portes Ouvertes Artisans** dimanche 26 octobre, la Communauté de Communes a mis sa salle du Conseil à disposition de la Chambre des Métiers (Mme BARRAULT) le 23 septembre, où se sont retrouvés plus de 40 commerçants et artisans.

-Jean-louis FOUSSON et le Président de l'ASCMR, Jean Pierre PHAN ont été reçus le 23 juillet dernier ; ils proposer l'organisation d'une **épreuve cycliste dans l'esprit de l'ancien Prix Rapp –Atlas**.

Cette course régionale en ligne et de haut niveau passerait par les communes du Pays de Sierentz qui présente des dénivelés intéressants.

Précédée d'une caravane publicitaire intégrant les commerçants et artisans du territoire, le projet présente l'avantage de les promouvoir et de faire connaître le Pays de Sierentz.

Le projet a l'avis favorable du bureau et si le Conseil en est d'accord, une simulation notamment en ce qui concerne l'aspect financier sera mise au point par l'association et présentée lors d'une prochaine réunion.

Parmi les partenaires, pourraient figurés, le Département, la Chambre des Métiers, l'association des commerçants et artisans etc.

L'ASPTT pourrait également être sollicitée pour organiser l'épreuve avec l'ASCMR.